

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1948

présenté par

M. Boumertit, M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Sport	0	0	
Jeunesse et vie associative	50 000 000	0	
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	50 000 000	
TOTAUX	50 000 000	50 000 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons d'augmenter les financements de la Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la vie associative (DJEPVA) sur la mission vie associative.

Ce faisant, nous proposons de répondre aux besoins croissants de ces associations qui apportent des connaissances et une expérience fondamentale à ce public, à travers l'éducation informelle. La DJEPVA a pour mission de garantir la poursuite de l'apprentissage éducatif des jeunes, en dehors de l'environnement scolaire. Cette enveloppe se matérialise à travers le fonds pour la vie associative (FDVA) qui permet de réduire les inégalités sociales dans l'accès aux opportunités éducatives, professionnelles mais aussi culturelles, citoyennes et sociales. Les effets positifs de cet investissement sont essentiels aux nombreux défis auxquels notre société fait face..

La hausse de cette enveloppe prévue par le budget ne compense malheureusement pas l'inflation croissante, et soutiendrait la structuration de ces acteurs. Pour cela, la hausse des fonds permet de professionnaliser les personnels, de sortir de la précarité les salariés et de maintenir l'activité des organisations actives dans ce domaine.

Disposant de moins de ressources en raison de l'inflation, et souffrant d'une dotation globale qui n'a pas été suffisamment augmentée, les collectivités territoriales ne sont pas à même de pouvoir soutenir financièrement ce secteur. L'inflation a également des conséquence sur les capacités financières des associations dont les charges de fonctionnement ont nécessairement augmenté.

Selon le directeur du principal syndicat représentant les associations de l'éducation populaire, près d'un quart des associations se déclarent être en difficulté financière ne leur permettant pas d'envisager sereinement leur futur. Si nous ne remédions pas à cette situation, les associations seront contraintes de demander une part croissante aux publics pour lesquels elles œuvrent.

Le rapport sénatorial portant avis sur le projet de loi de finances pour 2023 soulignait également le besoin de conforter la ligne budgétaire allouée à l'instrument FDVA. Ce rapport précisait d'ailleurs : « *tandis que le taux d'acceptation des demandes est bon (supérieur à 80 %), le montant des subventions accordées est nettement inférieur aux demandes* ».

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer les crédits de paiement et autorisations d'engagement de l'action 01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques du programme 350 – Jeux olympiques et paralympiques 2024 à hauteur de 50 millions d'euros en autorisations d'engagement et 50 millions d'euros en crédits de paiement, vers l'action 01 – Développement de la vie associative du programme 163 – Jeunesse et vie associative.